

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244
Autres moyens d'identification:
UFI: 7QG0-80W3-V00F-7Q6Y
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
 Utilisations identifiées pertinentes: Parfums
 Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
 CANDELIS
 6 Rue Gutenberg, La Chevrolière
 44118 Nantes - FRANCE
 Tél.: 33.02.40.30.06.29
 Email: info@candelis.fr
 www.candelis.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
 La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).
 Aquatic Chronic 3: Dangersité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B, H317
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Danger
-  
- Mentions de danger:**
 Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
 Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
 Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence:**
 P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets
- Informations complémentaires:**
 Contient 1- (1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one, Eugénol, Linalol, Nérol.
- Substances qui contribuent à la classification**
 Géraniol; Citronellol
- UFI:** 7QG0-80W3-V00F-7Q6Y
- 2.3 Autres dangers:**
 Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
 Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Parfum/s

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2 Index: Non concerné REACH: 01-2119963921-31-XXXX	2-phényléthanol⁽¹⁾ Auto classifiée		20 - <30 %
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	
CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 Index: 603-241-00-5 REACH: 01-2119552430-49-XXXX	Géraniole⁽¹⁾ Auto classifiée		5 - <10 %
	Règlement 1272/2008	Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Danger	
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119453995-23-XXXX	Citronellol⁽¹⁾ Auto classifiée		1 - <5 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	
CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119929625-31-XXXX	Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle⁽¹⁾ Auto classifiée		1 - <5 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412	
CAS: 151-05-3 EC: 205-781-3 Index: Non concerné REACH: 01-2120258394-51-XXXX	Acétate de a,a-diméthylphénéthyle⁽¹⁾ Auto classifiée		1 - <5 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	
CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119638272-42-XXXX	Acétate de benzyle⁽¹⁾ Auto classifiée		1 - <5 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412	
CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119983244-33-XXXX	Nérol⁽¹⁾ Auto classifiée		0,5 - <1 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	
CAS: 68155-66-8 EC: 268-978-3 Index: Non concerné REACH: Non concerné	1- (1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one⁽¹⁾ Auto classifiée		0,5 - <1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	
CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1 Index: Non concerné REACH: 01-2119971802-33-XXXX	Eugénol⁽¹⁾ Auto classifiée		0,1 - <0,5 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Index: 603-235-00-2 REACH: 01-2119474016-42-XXXX	Linalol⁽¹⁾ Auto classifiée		0,1 - <0,5 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	

⁽¹⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxicité sévère		Genre
2-phényléthanol CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2	DL50 orale	1610 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à mousse (AB), Extincteur à poudre chimique sèche (ABC), Extincteur de dioxyde de carbone (BC)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Exigences spécifiques en matière de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

Durée maximale: 18 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition pour les substances qui constituent le produit

DNEL (Travailleurs):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-phényléthanol CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	21,2 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	59,9 mg/m ³	Pas pertinent
Géranol CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	161,6 mg/m ³	Pas pertinent
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	327,4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	161,6 mg/m ³	10 mg/m ³
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	11,2 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle CAS: 151-05-3 EC: 205-781-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,6 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	12,695 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de benzyle CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	9 mg/m ³	Pas pertinent
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,4 mg/m ³	Pas pertinent
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	6 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	21,2 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	24,58 mg/m ³	Pas pertinent

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-phényléthanol CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2	Oral	5,1 mg/kg	Pas pertinent	5,1 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	12,7 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	17,7 mg/m ³	Pas pertinent
Géranol CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	13,75 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	7,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	47,8 mg/m ³	Pas pertinent
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	13,8 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	196,4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	47,8 mg/m ³	10 mg/m ³
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,14 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,149 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle CAS: 151-05-3 EC: 205-781-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,8 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,8 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,13 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de benzyle CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,3 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,3 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,2 mg/m ³	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,62 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,62 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,09 mg/m ³	Pas pertinent
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	3 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,22 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2,49 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,33 mg/m ³	Pas pertinent

PNEC:

Identification					
2-phényléthanol CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2	STP	10 mg/L	Eau douce	0,215 mg/L	
	Sol	0,164 mg/kg	Eau de mer	0,021 mg/L	
	Intermittent	2,15 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1,454 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,145 mg/kg	
Géraniol CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	STP	0,7 mg/L	Eau douce	0,011 mg/L	
	Sol	0,017 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L	
	Intermittent	0,108 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,115 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,011 mg/kg	
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	STP	580 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L	
	Sol	0,004 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L	
	Intermittent	0,024 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,026 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,003 mg/kg	
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0	STP	0,109 mg/L	Eau douce	0,00568 mg/L	
	Sol	0,0644 mg/kg	Eau de mer	0,000568 mg/L	
	Intermittent	0,034 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,339 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0339 mg/kg	
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle CAS: 151-05-3 EC: 205-781-3	STP	31,25 mg/L	Eau douce	0,004766 mg/L	
	Sol	0,103 mg/kg	Eau de mer	Pas pertinent	
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	0,189 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	Pas pertinent	
Acétate de benzyle CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	STP	8,55 mg/L	Eau douce	0,018 mg/L	
	Sol	0,094 mg/kg	Eau de mer	0,002 mg/L	
	Intermittent	0,04 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,526 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,053 mg/kg	
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	STP	12,9 mg/L	Eau douce	0,00745 mg/L	
	Sol	0,0223 mg/kg	Eau de mer	0,000745 mg/L	
	Intermittent	0,0745 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,133 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0133 mg/kg	
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	STP	Pas pertinent	Eau douce	0,00113 mg/L	
	Sol	0,015 mg/kg	Eau de mer	0,000113 mg/L	
	Intermittent	0,0113 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,081 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,008 mg/kg	
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	STP	10 mg/L	Eau douce	0,2 mg/L	
	Sol	0,327 mg/kg	Eau de mer	0,02 mg/L	
	Intermittent	2 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,22 mg/kg	
	Oral	0,0078 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,222 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pas pertinent

D.- Protection du visage et des yeux

Pas pertinent

E.- Protection du corps

Pas pertinent

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures complémentaires d'urgence

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE):	1,2 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C:	10,72 kg/m ³ (10,72 g/L)
Nombre moyen de carbone:	9,17
Poids moléculaire moyen:	150,89 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Non disponible
Couleur:	Non disponible
Odeur:	Floral
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	Pas pertinent *
Pression de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Pression de vapeur à 50 °C:	Pas pertinent *
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C:	892,7 kg/m ³
Densité relative à 20 °C:	≈0,6 - 1,2

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Viscosité dynamique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:	>61 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	235 °C
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian:	Non concerné
-----------------------------	--------------

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	≈1,43 - 1,49

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Contient des substances qui nécessitent une source d'énergie externe pour leur décomposition spontanée. Ils forment des peroxydes explosifs lorsqu'ils sont distillés, évaporés ou autrement concentrés.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: L'ingestion d'une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
- Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves après contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
IARC: Acétate de benzyle (3); Eugénol (3)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
2-phényléthanol CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2	DL50 orale	1610 mg/kg (ATEi)	Rat
	DL50 cutanée	2100 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Géranol CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	DL50 orale	4200 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	DL50 orale	3450 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	2650 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0	DL50 orale	3500 mg/kg	La souris
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>5 mg/L	
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle CAS: 151-05-3 EC: 205-781-3	DL50 orale	3300 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>5 mg/L	
Acétate de benzyle CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	DL50 orale	2490 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	DL50 orale	>5000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
1- (1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one CAS: 68155-66-8 EC: 268-978-3	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	DL50 orale	2300 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	DL50 orale	3000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	5610 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>20 mg/L	

Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):

ATE mix		Composants de toxicité inconnue
Oral	7131,47 mg/kg (Méthode de calcul)	0 %
Cutanée	>2000 mg/kg (Méthode de calcul)	Non concerné
Inhalation	>20 mg/L (4 h) (Méthode de calcul)	Non concerné

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1 Toxicité:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Toxicité sévère:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
2-phényléthanol CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2	CL50	Pas pertinent	
	CE50	330 mg/L (24 h)	Daphnia magna Crustacé
	CE50	490 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus Algue
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0	CL50	Pas pertinent	
	CE50	16,8 mg/L (48 h)	Daphnia magna Crustacé
	CE50	Pas pertinent	
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle CAS: 151-05-3 EC: 205-781-3	CL50	Pas pertinent	
	CE50	15,4 mg/L (48 h)	Daphnia magna Crustacé
	CE50	Pas pertinent	
Acétate de benzyle CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	CL50	Pas pertinent	
	CE50	17 mg/L (48 h)	Daphnia magna Crustacé
	CE50	110 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus Algue
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	CL50	20 mg/L (96 h)	Danio rerio Poisson
	CE50	32 mg/L (48 h)	Daphnia magna Crustacé
	CE50	10 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata Algue
1- (1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-one CAS: 68155-66-8 EC: 268-978-3	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)	
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)	
	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)	
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	CL50	60,8 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss Poisson
	CE50	Pas pertinent	
	CE50	Pas pertinent	

Toxicité chronique:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0	NOEC	0,568 mg/L	N/A Poisson
	NOEC	2,021 mg/L	Daphnia magna Crustacé
Acétate de benzyle CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	NOEC	0,92 mg/L	Oryzias latipes Poisson
	NOEC	Pas pertinent	

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité	Biodégradabilité
2-phényléthanol CAS: 60-12-8 EC: 200-456-2	DBO5	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DBO5/DCO	Pas pertinent
Géranol CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	DBO5	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DBO5/DCO	Pas pertinent
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle CAS: 90-17-5 EC: 201-972-0	DBO5	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DBO5/DCO	Pas pertinent
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle CAS: 151-05-3 EC: 205-781-3	DBO5	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DBO5/DCO	Pas pertinent
Acétate de benzyle CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7	DBO5	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DBO5/DCO	Pas pertinent
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	DBO5	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DBO5/DCO	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
Linalol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 78-70-6	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 201-134-4	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
2-phényléthanol	FBC	6
CAS: 60-12-8	Log POW	1,36
EC: 200-456-2	Potentiel	Bas
Géranol	FBC	110
CAS: 106-24-1	Log POW	3,56
EC: 203-377-1	Potentiel	Élevé
Acétate de 2,2,2-trichloro-1-phényléthyle	FBC	162
CAS: 90-17-5	Log POW	2,74
EC: 201-972-0	Potentiel	Élevé
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle	FBC	
CAS: 151-05-3	Log POW	2,87
EC: 205-781-3	Potentiel	
Acétate de benzyle	FBC	8
CAS: 140-11-4	Log POW	1,96
EC: 205-399-7	Potentiel	Bas
Nérol	FBC	44
CAS: 106-25-2	Log POW	2,76
EC: 203-378-7	Potentiel	Modéré
Eugénol	FBC	31
CAS: 97-53-0	Log POW	2,27
EC: 202-589-1	Potentiel	Modéré
Linalol	FBC	
CAS: 78-70-6	Log POW	2,97
EC: 201-134-4	Potentiel	

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
2-phényléthanol	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 60-12-8	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 200-456-2	Tension superficielle	3,807E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
Acétate de a,a-diméthylphénéthyle	Koc	746,3	Henry	Pas pertinent
CAS: 151-05-3	Conclusion	Modéré	Sol sec	Pas pertinent
EC: 205-781-3	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
Acétate de benzyle	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 140-11-4	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 205-399-7	Tension superficielle	3,558E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
Nérol	Koc	94	Henry	Pas pertinent
CAS: 106-25-2	Conclusion	Élevé	Sol sec	Pas pertinent
EC: 203-378-7	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n°1357/2014)
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n°1357/2014):

HP14 Écotoxique, HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n°1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

- Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: *Géranio (106-24-1) - PT: (18,19)*
- Règlement (EU) 2024/590 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent
- RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux: Pas pertinent
- Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent
- Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH): Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

Ne peuvent être utilisés:

- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- dans des farces et attrapes,
- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.
Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.
Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.
Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.
Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.
Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.-Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021
- 4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

- Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Procédé de classement:

- Eye Dam. 1: Méthode de calcul
Skin Irrit. 2: Méthode de calcul
Skin Sens. 1B: Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

<http://echa.europa.eu>
<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
UFI: identifiant unique de formulation
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -

Déclaration Allergène

PARFUM ROSE PAIX - 6PHG0244

Composants	Libellé INCI EU	N° CAS	%Naturel	%Syntheti	%Total
Citral	CITRAL	5392-40-5 141-27-5 106-26-3		0,0031	0,0031
Rose Ketones	ROSE KETONES	43052-87-5 23726-94-5 24720-09-0 23696-85-7 57378-68-4 71048-82-3 23726-92-3 23726-91-2		0,0424	0,0424
Cinnamaldehyde naturel (cinnamal)	CINNAMAL	104-55-2	0,0018	0,0034	0,0051
Citronellol	CITRONELLOL	106-22-9	<TRACES	7,8876	7,8876
Acetate dimethyl benzyl carbinol	DIMETHYLBENZYL CARBINYL ACETATE	151-05-3		1,2000	1,2000
Geraniol 980	GERANIOL	106-24-1		13,5047	13,5047
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	68155-66-8		0,8000	0,8000
Alpha-Pinene	PINENE	80-56-8	0,0005		0,0005
Alpha-Terpineol	TERPINEOL	98-55-5		0,3508	0,3508
Benzaldehyde	BENZALDEHYDE	100-52-7		0,0531	0,0531
Beta-Caryophyllene	BETA-CARYOPHYLLENE	87-44-5	0,0005		0,0005
Beta-Pinene	PINENE	127-91-3	0,0005		0,0005
Cinnamyl alcohol	CINNAMYL ALCOHOL	104-54-1	<TRACES	0,3054	0,3054
Eugenol	EUGENOL	97-53-0	0,3000	0,0001	0,3001
Farnesol	FARNESOL	4602-84-0		0,0002	0,0002
Linalool	LINALOOL	78-70-6		0,2014	0,2014
Terpineol	TERPINEOL	8000-41-7		0,5017	0,5017
Terpinolene	TERPINOLENE	586-62-9		0,0050	0,0050

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

PARFUM ROSE PAIX– 6PHG0244

Mis à jour : 30/01/2025

Les standards IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basés sur des évaluations de la sécurité réalisées par le groupe d'experts du RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliqués par le Comité Scientifique de l'IFRA.

L'évaluation des différents ingrédients de parfum est faite selon les normes de sécurité contenues dans la section correspondante du Code de bonnes pratiques de l'IFRA. Le client a l'entière responsabilité d'assurer la sécurité du produit final (contenant ce parfum) par la réalisation d'essais supplémentaires si nécessaire.

Nous attestons que le produit ci-dessus est en conformité avec les standards de l'INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA - 51ème amendement), à condition qu'il soit utilisé dans les classes suivantes aux concentrations maximales indiquées : voir pages suivantes.

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées.

CATEGORIE 1 - Nous contacter

Produits à lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés, etc.)

Jouets pour enfants

CATEGORIE 2 – 3.51%

Produits désodorisants et antitranspirants de tous types y compris tout produit pour toute utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur l'aisselle ou étiqueté comme tel (aérosol, stick, roll-on, sous-bras, déodorant cologne, etc.)

Aérosol pour le corps (y compris brume corporelle)

CATEGORIE 3 – 15.45%

Produits pour les yeux de tous types (fard à paupières, mascara, eyeliner, maquillage pour les yeux, masques pour les yeux, coussins pour les yeux, etc.) y compris soin pour les yeux et crème hydratante

Maquillage pour le visage et fond de teint

Démaquillant pour le visage et les yeux

Bandes pour les pores du nez

Lingettes ou mouchoirs rafraichissant(e)s pour le visage, le cou, les mains, le corps

Peinture pour le visage et le corps (pour enfants et adultes)

Masques pour le visage et le contour des yeux

CATEGORIE 4 – 66.01%

Parfum hydroalcoolique et non-hydroalcoolique fin de tous types (eau de toilette, parfum, eau de Cologne, parfum solide, crème parfumée, après-rasage de tous types, etc.)

Bracelets parfumés

Ingrédients pour kits de parfum et mélanges de fragrances pour kits cosmétiques

Tampons parfumés, emballages en aluminium

Bandes parfumées pour produits hydroalcooliques

CATEGORIE 5A – 16.85%

Crèmes, huiles, lotions corporelles de tous types

Produits pour les soins des pieds (crèmes et poudres)

Répulsif à insectes (destiné à être appliqué sur la peau)

Toutes poudres et talc (hormis les poudres et talc pour bébés)

Lotion tonique

Crèmes hydratantes et crèmes pour le visage

Crème pour les mains

Produits pour les soins des ongles y compris les crèmes pour les cuticules, etc.

Désinfectants pour les mains

CATEGORIE 5B – 10.96%

CATEGORIE 5C – 13.2%

Crème/lotion pour bébés, huile pour bébés, poudres et talc pour bébés

CATEGORIE 5D – 3.65%

CATEGORIE 6 - Nous contacter

Dentifrice

Bain de bouche, y compris les vaporisateurs pour l'haleine

Poudre dentifrice, bandes, comprimés pour bain de bouche

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

PARFUM ROSE PAIX– 6PHG0244

Mis à jour : 30/01/2025

CATEGORIE 7A – 10.96%

Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (à rincer) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires à rincer

CATEGORIE 7B – 10.96%

Sprays capillaires de tous types (pompes, aérosols, etc.)

Produits d'aide au coiffage autres que sous la forme d'aérosols (mousse, gels, après-shampoings sans rinçage)

Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (sans rinçage) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires sans rinçage

Shampooing - Sec (shampooing sans eau)

Désodorisant pour cheveux

CATEGORIE 8 – 3.65%

Lingettes intimes

Tampons

Lingettes pour bébés

Papier toilette (humide)

CATEGORIE 9 – 39.33%

Pain de savon

Shampooing de tout type

Nettoyant visage (à rincer)

Après-shampooing (à rincer)

Savon liquide

Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types

Savon, bain, shampooing pour bébés

Gels, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain

Produits pour les soins des pieds (pieds placés à tremper dans un bain)

Crèmes à raser de tous types (stick, gels, mousses, etc.)

Toutes crèmes dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique

Shampooing pour animaux de compagnie

CATEGORIE 10A – 15.45%

Détergent à lessive pour lavage à la main (y compris les concentrés)

Prétraitement du linge de tous types (par ex., pâte, aérosols, sticks)

Détergeant pour vaisselle à la main (y compris les concentrés)

Nettoyants de tous types pour surfaces dures (nettoyants salle de bain et cuisine, cire pour meubles, etc.)

Détergents pour lessive en machine avec un contact avec la peau (par ex., liquides, poudres) y compris les concentrés

Kits de nettoyage à sec

Lingettes pour la lunette des toilettes

Assouplissants textiles de tous types y compris les feuilles assouplissantes

Produits nettoyants pour la maison, autres types y compris les nettoyants de tissu, nettoyants de surface douce, nettoyants de tapis, sprays et lingettes pour l'entretien des meubles, lingettes nettoyantes pour le cuir, produits détachants, pulvérisateurs renforçants pour textiles, produits de traitement pour textiles (par ex., vaporisateurs d'amidon, tissu traité avec des parfums après lavage, désodorisants pour textiles ou tissus)

Cire pour sols

Huile parfumée pour anneau d'ampoule, diffuseurs à bâtons, pot-pourri, recharges liquides pour assainisseurs d'air (systèmes sans cartouche), etc.

CATEGORIE 10B – 74.44%

Aérosols pour animaux – aérosols appliqués sur des animaux de tous types

Aérosols assainisseurs d'air, manuels, y compris aérosols et pompes

Aérosols insecticides

CATEGORIE 11A – 3.65%

Tampons, serviettes hygiéniques et coussinets inter-labiaux classiques pour l'hygiène féminine

Langes (pour bébés et adultes)

Culotte, serviette d'incontinence pour adultes / Papier toilette (sec)

CATEGORIE 11B – 3.65%

Collants avec crème hydratante / Chaussettes, gants parfumés

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

PARFUM ROSE PAIX– 6PHG0244

Mis à jour : 30/01/2025

Mouchoirs pour le visage (mouchoirs secs)

Serviettes / Papier absorbant

Sacs de blé

Masques pour le visage (papier/protecteurs) par ex., masques chirurgicaux non utilisés en tant que dispositif médical

Fertilisants, solides (pellets ou poudre)

CATEGORIE 12 - 100%

Bougies de tous types (y compris dans un contenant)

Détergents textiles pour lavage en machine avec un contact cutané minimal (par ex., capsules liquides, doses)

Assainisseurs d'air automatisés et parfums de tous types (aérosol concentré avec doses précises [fourchette de 0,05 à 0,5 ml/pulvérisation], plug-ins, systèmes clos, substrat solide, livraison de membrane, dispositif électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides [cartouche], cristaux désodorisants)

Systèmes d'alimentation en air

Litière pour chat

Coques de téléphone

Désodorisants/masqueurs non destinés à entrer en contact avec la peau (par ex., désodorisants pour

Sèche-linge, poudres pour tapis)

Combustibles

Insecticides (par ex., spirale anti-moustiques, papier, dispositifs électriques, pour vêtements) autres qu'en aérosols

Bâtons d'encens

Produit vaisselle et désodorisants – pour lave-vaisselle

Jeux olfactifs / Peintures

Articles en plastique (hormis jouets)

Grattez et sentez / Pack de senteurs

Système diffuseur de parfum (utilisant la technologie d'air sec)

Cires pour chaussures

Blocs pour cuvette (toilette)